



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2021- 71**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 15
- votants 17
- absents 2

Du mardi 7 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le 07 décembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Approbation d'une convention
d'occupation du domaine public
entre la Commune de
Bourbonne les Bains et la société
Free Mobile**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 décembre 2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 02 décembre 2021

Procurations : Sébastien HUMBLLOT à Lydia FALLOT, Amélie MOLTER à Emilie BEAU

Étaient absents excusés : Sébastien HUMBLLOT, Amélie MOLTER

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande effectuée par Free Mobile, opérateur de réseaux et de services de communications électroniques,

ATTENDU que la signature de l'acte notarié mettant fin au bail rural signé le 01/08/2018 entre la Commune de Bourbonne les Bains et l'exploitant, est prévue le 15 décembre 2021 en l'étude de Maître Nicolas GENDROT, Notaire associé à Fayl-Billot,

Monsieur le Maire explique que la société Free Mobile projette l'installation d'une antenne relais lieu-dit "La Rochotte Sud" 52400 Bourbonne les Bains au titre du dispositif de couverture ciblée (arrêté d'avril 2021) afin d'apporter la couverture mobile pour les services 3G et 4G sur la Commune de Bourbonne les Bains.

Le projet consiste en :

- La création d'une antenne relais sur un pylône à construire composé d'antennes Free Mobile, de paraboles Iliad et de modules,
- L'installation de coffrets techniques dans une zone technique grillagée à créer au pied du pylône.

Envoyé en préfecture le 10/12/2021

Reçu en préfecture le 10/12/2021

Affiché le 13/12/2021

ID : 052-215200403-20211207-DEL2021_71-DE



Cette installation sera située sur la parcelle cadastrée section D 2486, appartenant à la Commune de Bourbonne les Bains, sur une superficie de 35,00 m² environs et sera régie par une convention d'occupation du domaine public.

La société Free Mobile versera pour la réalisation de cet équipement une redevance annuelle de 1000,00 € toutes charges incluses sur une période de 12 années entières et consécutives, sauf congé donné par l'une ou l'autre partie, renouvelable par période de 6 ans. Le loyer sera indexé sur l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir :

- Approuver la convention avec la société Free mobile qui projette d'installer un relais afin de développer et d'exploiter son réseau,
- L'autoriser à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention avec la société Free mobile qui projette d'installer un relais afin de développer et d'exploiter son réseau,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 10 décembre 2021

Le Maire



Monsieur André NOIROT